



ÉNERGIE 1,5 MILLIARD D'EUROS EN ARBITRAGE

## Areva veut partager le surcoût de l'EPR finlandais

LES BONS résultats financiers d'Areva n'effacent pas les difficultés rencontrées en Finlande par le numéro un mondial du nucléaire : en publiant un bénéfice net de 760 millions d'euros (+ 157 %) au premier semestre, la présidente du directoire, Anne Lauvergeon, a annoncé qu'elle avait dû passer une nouvelle provision pour les surcoûts de l'EPR, le réacteur de troisième génération qu'Areva construit pour le producteur d'électricité finlandais TVO.

Le groupe français s'est toutefois refusé à dévoiler le montant de cette « provision complémentaire » qui s'ajoute à celles déjà inscrites depuis le début du chantier, en 2005. Ces sommes considérables – justifiées par des surcoûts « pour tenir les calendriers » (embauches de nouvelles équipes...) et « les risques sur des activités gérées par certains sous-traitants », selon Areva – devraient porter le total des provisions à plus de 1 milliard.

La mise en service de l'EPR reste d'ailleurs prévue en 2011 (avec deux ans de retard), a indiqué M<sup>me</sup> Lauvergeon, mais le coût final de la troisième tranche de la centrale d'Olkiluoto (OL3) serait passé de 3 à 4,5 milliards d'euros, un surcoût que le groupe ne commente pas davantage. En revanche, Areva a prévenu qu'il n'a pas

l'intention de payer la facture seul et qu'il entend bien « faire valoir ses droits ». Dans l'impossibilité de trouver un accord avec TVO, M<sup>me</sup> Lauvergeon a décidé d'engager une procédure d'arbitrage devant une autorité (non judiciaire) d'un pays tiers, la Suède en l'occurrence. Elle ne porte pour l'heure que sur un aspect du chantier.

Malfaçons dans le béton, lourdeur de la procédure de certification à chaque étape du projet par Stuk, l'autorité de sûreté nucléaire finlandaise, multiplicité des sous-traitants (près de 2 000), difficultés de soudures du « liner » (la « peau » métallique renforçant la coque de béton protégeant le réacteur), ratés dans la coordination des équipes française et allemande (Siemens) : tout a contribué aux retards. Helsinki avait aussi exigé qu'une part importante de la sous-traitance soit confiée à des entreprises locales. Toutes n'avaient pas la compétence requise, juge-t-on chez Areva.

### Retards

Ces retards n'étonnent pas les experts. En 2003, pour remporter le contrat de la première centrale nucléaire construite depuis la catastrophe de Tchernobyl (1986), les candidats (français,

américains et russes) s'étaient engagés à boucler le chantier en quatre ans, l'EPR devant fonctionner dès 2009. Très vite, ce calendrier s'est révélé intenable pour une « tête de série » qui essuie forcément les plâtres.

Le dossier de l'EPR finlandais avait été instruit par les adversaires de M<sup>me</sup> Lauvergeon lors du renouvellement de son mandat, en juin 2006, et notamment par Thierry Breton, alors ministre de l'économie. Elle affirme désormais que le nouveau calendrier est « tenu » et rappelle que l'autorité de sûreté nucléaire, après des critiques, assure n'avoir « aucun doute » sur les qualités du produit fini. ■

J.-M. B.

